

## **Stress au travail (bascule)**

Les derniers mois ont révélé des variations très grandes dans les charges de travail des uns et des autres. Un nombre important de collaborateurs et de prestataires a été sollicité plus que de raison sur des actions précipitées, sans explication ni visibilité sur leur bien fondé.

Ceux qui ne sont pas sollicités sur les projets de migration se sentent au contraire exclus du processus et dévalorisés.

Cette opération apporte donc bon nombre de frustrations, remises en causes, tensions ...

En effet pour exemple, les équipes de migration ont travaillé 4 week-ends pour les Bascules à Blanc : l'accouchement de ces BB a été très difficile, de ce fait les dates ont été souvent bouleversées, et le personnel devait adapter sa vie privée à ces changements.

De surcroît, le planning d'intervention pendant le week-end n'était jamais respecté, là encore, le personnel travaillait à la carte suivant les SMS qu'il recevait sur son téléphone portable, ou à travers la boîte vocale qui annonçait les heures de retard. De ce fait, le personnel était amené à faire des interventions qui dépassaient parfois les heures légales de présence au travail, et ne permettaient pas d'avoir son repos dominical, ni sa période légale de repos quotidien de 11 heures entre deux journées de travail.

Le planning prévisionnel de la bascule réelle mettait certaines personnes en astreinte sans interruption du samedi 11h au mardi 8h. Les seules coupures prévues étaient les présences sur site, 4 ou 5h le samedi, 4 ou 6h le dimanche, et une journée normale de 9h le lundi.

En plus de tout ça, il y avait le déplacement à Bagnolet pour l'opération IDF, sans parler des congés interdits entre mai et fin juillet 2008. Cerise sur le gâteau, pour la fusion migration des IDF, on devrait reprendre les mêmes personnes, et les week-ends de Bascule à Blanc.

Quand trop c'est trop, le risque d'erreur devient important, et le personnel se retrouve en difficulté de santé et l'entreprise en est pleinement et entièrement responsable alors que d'autres personnes se retrouvent en sous charge de travail avec un sentiment d'inutilité.

## **PSI - Affectations**

A ce jour il n'existe pas de référentiel de compétence unique et homogène et se pose dès lors le problème d'équité d'affectations dans l'emploi dans cette nouvelle organisation. Celle-ci va bouger et bouger rapidement, mais comment apprécier cette mobilité et la trajectoire professionnelle. Tel est la problématique non résolue. Car si certaines communautés ont mis en place depuis quelques années un outil de gestion des compétences il n'en est pas de même partout.

Mais à l'heure actuelle bon nombre d'entre vous ont eu par l'intermédiaire de leur hiérarchie leur pré affectation (de manière orale et individuelle) avec présentation de leur futur contexte de travail. Vous allez très rapidement recevoir un courrier, remis par votre future hiérarchie, vous indiquant votre emploi, le site d'affectation ainsi que votre classification.

Il se peut que vous soyez en mobilité fonctionnelle et dans ce cas vous pourrez vous entretenir avec votre RH site pour « une écoute ».

Sachant tout de même que pour la grande majorité il n'y aura pas de changement. Vos représentants CFDT seront présents afin de vous aider dans votre démarche

## Comment sauver nos sites ?

Restructuration, c'est le mot. Site orange, site vert, problématique de survie quand le rapport d'expertise commandité par les élus présente le compte groupe allant dans le rouge avec une volonté farouche de faire des économies drastiques (d'ailleurs cela commence par la suppression de 4500 emplois).

L'informatique est épargnée du moins pour le moment. Les fusions migrations sont trop importantes et la nécessité d'utiliser les personnels pour mener à bien celles-ci en sont la cause. Pour la CFDT certains sites oranges seront épargnés, en l'occurrence ceux dont l'effectif est conséquent. Pour les autres il faudra montrer un affichage groupe par la réduction de ceux-ci et la création d'établissements campus regroupant des sites. Ce moyen devra être la conséquence d'une négociation sur les Instances Représentatives du Personnel. De ce fait nous pourrions obtenir 8 établissements regroupant à eux seuls l'ensemble des sites. Le deuxième élément et non des moindres sera les répartitions des activités sur au maximum 3 sites afin d'obtenir le moins d'inertie possible dans le fonctionnement de l'entreprise.

## Intéressement et avantages acquises

Bonne nouvelle pour les salariés d'Arpège et de RSI, l'intéressement de 2008 sera versé dans son intégralité en 2009. Les accords en vigueur lors de la fusion en novembre 2008 seront valables 15 mois, ensuite le nouveau socle social (celui du GIRCE ou un nouveau négocié) remplace tous les accords existants.

## Mise en œuvre de la loi en faveur du pouvoir d'achat (TEPA 2)

La nouvelle législation permet la monétisation avec des avantages « sociaux et/ou fiscaux » associés :

- **Des droits stockés dans le CET au 31/12/2007 (rachat à 100 % sans cotisations sociales)**
- **Des jours ARTT de 2008 et 2009 rachat à 125 % sans cotisations sociales et exonération d'impôts sur les revenus)**

## Résultats des élections CDN

La CFDT remercie tous les salariés qui ont compris l'importance des enjeux, représentation des OS dans les instances nationales. Nous, syndicalistes, faisons « la mea culpa » sur le chiffre assez bas de participation, les salariés veulent que les IRP soient encore plus près de leurs préoccupations. Voilà le résultat pour l'informatique :

ENTREPRISE	INS	VOT	NULS	EXP	SU	CFDT	FO	CFTC	CGT	SUD	SNE CGC
ARPEGE	865	55,49%	0,92%	54,57%	21,61%	15,47%	4,87%	8,05%	1,91%	<b>44,07%</b>	4,03%
SEDI RSI	448	52,68%	1,34%	51,34%	8,26%	8,70%	2,61%	14,78%	3,91%	<b>46,09%</b>	15,65%
GRICE INGENIERIE	548	44,16%	1,28%	42,88%	<b>42,98%</b>	12,77%	0,85%	3,83%	9,36%	23,83%	6,38%
CNETI	260	32,69%	1,15%	31,54%	12,20%	<b>67,07%</b>	1,22%	0,00%	12,20%	4,88%	2,44%

### Vos délégués syndicaux centraux CFDT

Jean Eric ALARY	01 55 82 30 85	SEDI RSI
Jacques LE GUELLEC	06 86 89 20 98	SIRIS
Donato PASCALE	06 23 88 01 24	CNETI
François POUPARD	06 87 26 23 32	ARPEGE

**Réunion de négociation le 10 juillet**

➤ Accord GPCE